L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 13 AOUT 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande.—Une calèche pour une 10 ans. Bon cheval. S'adresser au 307 rue Royale. 13 août—1f

A LOUER.

COIN à fortune à louer.—A partir du 1er octobre la vaste et belle boutique, coin Ste-Anne et Royale, pour commerce de épicerie ou dry goods. S'adresser sur les lieux ou au 127 rue Royal St. 11août—Sam, Dim, Mar, Jeu

A VENDRE.

A VENDRE.—Le Willes dyestery Remedy dans tous les pharmacies de la ville. 11août—Sam—Dim Mar Jeu.

A VENDRE.—Une vacherie comprenant quatre vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations s'adresser à Mme Ry. Prat, rue Barthélemy, entre Montelle et Urpilhart. 4 août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hermoine Décatur veuve en premières noces de Henry Franks, et en secondes noces femme décédée de Charles Jourdan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,662—Division E.—Attendu que Jacob Sachs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Hermoine d'Jourdan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

13 août—13 17 29

Succession de James Crahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,647—Division D.—Attendu que Thérèse Crahan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Crahan décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

Août—6 13 17

Succession de Gustave Lanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,492—Division D.—Attendu que Laure Lanez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Lanez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—4 9 13

Succession de F. Andrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,659—Division C. Attendu que Adolph C. Rickz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu F. Andrieu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—4 9 13

Succession de Peter Schneller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,631—Division C.—Attendu que Peter Schneller Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Schneller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 14 18

Succession de Phil Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,794—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Vinet, exécuteur testamentaire de feu cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

7 août—7 11 16

Succession de Mme Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,625—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Benjamin Chandler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

7 août—7.11.16

Succession de George M. Bieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,136—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Simon Bieder, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—9 7 11.

Succession de Margaret Fahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 6,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jas. B. Vinet, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 7 11

Succession de Francis P. Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,190—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William F. Wack, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 7 11

Succession de Robert Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,597—Division E—Attendu que Catherine Mc Gauley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Crawford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 7 11

Succession de Peter Schneller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,631—Division C.—Attendu que Peter Schneller Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Schneller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 14 18

Succession de Phil Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,794—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Vinet, exécuteur testamentaire de feu cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

7 août—7 11 16

Succession de Mme Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,625—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Benjamin Chandler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

7 août—7.11.16

Succession de George M. Bieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,136—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Simon Bieder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—9 7 11.

Succession de Margaret Fahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 6,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jas. B. Vinet, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 7 11

Succession de Francis P. Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,190—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William F. Wack, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 7 11

Succession de Robert Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,597—Division E—Attendu que Catherine Mc Gauley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Crawford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 août—9 7 11

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de la District pour la paroisse d'Orléans No 27,663—Division B—Rudolph Langermann a mis cédé—Ordre de Cour.—Les le cession de propriété du préliminaire Rudolph Langermann soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Octave Morel, notaire, en cette ville, au son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 14ème jour de septembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit préliminaire, désigner un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce procès-verbal de procédure judiciaire contre le premier de même que le propriété du dit préliminaire soient suspendues; et que R. J. Morel, Esq., avoué, soit et est par ce présent nommé représentant les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 août 1889.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, malheureusement absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS. A. BAYNE Député Greffier.

11 août—3f ses 14 sept

William Vogts vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,094—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Blaise, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

10 août—10 15 19

Albert Gaumnach vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire de à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Gaumnach, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 août—8.10.15.

LE CHICAGO-NAPOLEONIEN est sans conteste le plus beau et le plus Démocratique des ouvrages.

Portraits au Crayon

PAR D. BAYER Député Greffier.

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la nouvelle Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu régulièrement (Juin et Décembre) et les grandes tirages à numéros ordinaires ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous bien publiés à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tout les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ces annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 SEPT. 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$300, soit	$30,000
100 Lots de	$200	20,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	99,900
999 Lots de	$100	99,900

3,124 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Ordres, on peut tout simplement y en ajouter ou retrancher. Ecrire lisiblement. Mettre toutes lettres dans un sac ou enveloppe. Votre ordre devra être distinct et le plus lisible. Ecrire en toute sécurité par voie ordinaire ou par voie rapide de la Poste en employant une enveloppe portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats payables par l'Expédition.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lou.

Adresser vos lettres enregistrées comme suit:

New Orleans National Bank,

New Orleans Lou.

Renseignements sur les résultats, seront donnés de la Loterie de l'Etat, qui se tient en vertu de la Charte d'Etat, sont remis par les Banquiers ci-dessous, et Messieurs Banquiers et Banqueroutiers, Banquiers et Banqueroutiers, Banquiers et Banqueroutiers,